

Bon No: 004414894		1ere Gachée: 12:31 (1)		Date: 01/09/2025		ROG130825103941		Zone: TRANSPORT TOI					
		Quantité: 4.50 m3		référence commande(2):				Véhicule: M87 8x4 ROUXEL BRIS M87 BRISMONTIER					
client: 412750 chantier: 275721		CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy RM Immo 18 route de Champigny 06.63.10.98.89 51430 Tinquaux						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJBAPV5C450		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) SF1		Dmax 10	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C40/50					
appellation commerciale C40/50 XD3 SF1 Dm10 CEM2 450													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE				
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP						SPHRE ISOFLOW 956			NOM: signature du client:				
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:												signature:	

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1